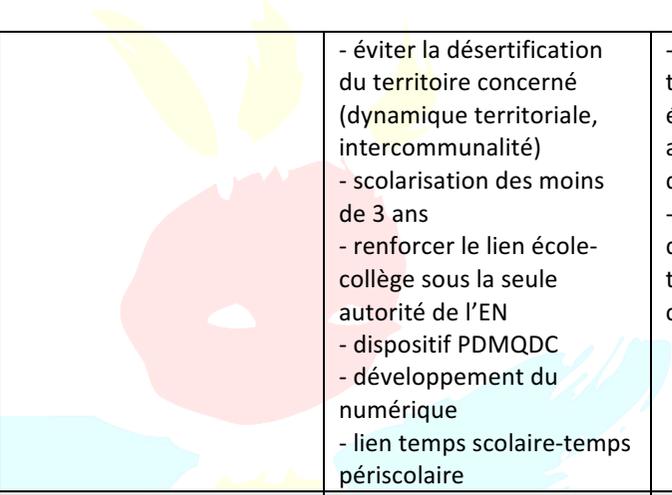


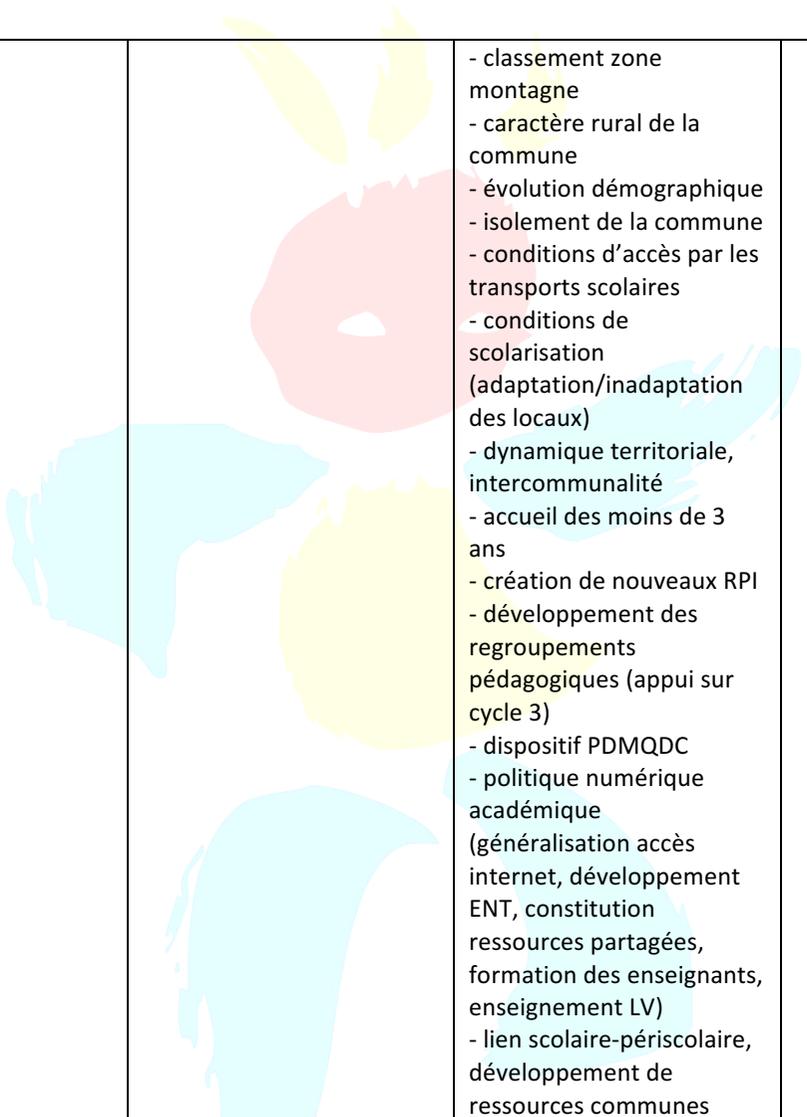
## Tableau détaillé des conventions rurales

	GENERAL	CONSTATS	OBJET	PRINCIPES	ENGAGEMENTS	SUIVI
03	<p><b>Convention pour un aménagement durable des territoires scolaires de l'Allier 2015-2018</b></p>	<p>Ref : Loi de refondation, article L.111-1</p> <p><u>Contexte départemental :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dispersion de petites structures (plus de 60% d'écoles de 1 à 3 classes)</li> <li>- 3 classes uniques</li> <li>- 65 classes isolées en RPI</li> <li>- RPI dispersés (95%)</li> <li>- 35% des classes scolarisent 17% des élèves</li> <li>- Des atouts : 13,56% scolarisation des moins de 3 ans, liaisons écoles/collèges actives, équipement mobilier suivi, engagement numérique (plan ENR), rythmes scolaires et PEDT (dans 250 communes sur 320)</li> </ul> <p><u>Evolution des effectifs :</u></p> <p>Baisse constante de la tranche 0-19 ans depuis 30 ans (19% de la population en 2040)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-311 élèves à la rentrée 2015 (prévision -236 en 2016 et -285 en 2017)</li> </ul> <p>Baisse inégalement répartie (à la fois rural et urbain)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- P/E = 5,75</li> <li>Baisse dans les collèges (-300)</li> </ul>	<p><i>Affirmer une réussite optimale pour la scolarisation de tous les élèves dans le département de l'Allier</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- établir un diagnostic sur les enjeux d'aménagement du territoire et de scolarisation</li> <li>- contractualiser une neutralisation de la baisse des effectifs, qui pourra être pondérée en cas d'écart significatif entre le constat et la prévision d'effectif</li> <li>- favoriser la mise en réseau d'unités pédagogiques pertinentes</li> </ul>	<p><b>Elaboration d'un schéma d'aménagement du territoire scolaire pour 3 ans au regard du diagnostic</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- identifier les territoires en faisant un diagnostic partagé afin de déterminer la fragilité des territoires scolaires</li> <li>- élaborer un schéma d'aménagement du territoire</li> <li>- impulser l'accompagnement des enseignants dans les territoires les plus fragiles</li> <li>- suivi de la contractualisation 3 fois par an (octobre, février, juin)</li> </ul> <p><u>Principes directeurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- classement zone montagne</li> <li>- caractère rural de la commune</li> <li>- évolution négative démographie</li> <li>- isolement de la commune</li> <li>- conditions d'accès par les transports scolaires</li> <li>- impossibilité de regroupement d'écoles</li> </ul>	<p>Engagement contractuel entre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Académie de Clermont</li> <li>• Elus de l'Allier (Association maires et présidents de communautés Allier, Association maires ruraux Allier)</li> </ul> <p><u>Engagements EN :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- maintien estimé à 28 emplois, en insérant des ajustements annuels si besoin</li> <li>- ajustements sur la carte scolaire en tenant compte de la scolarisation des moins de 3 ans</li> <li>- mise en réseau des unités pédagogiques pertinentes</li> <li>- seuils ouverture /fermeture pour les RPI</li> <li>- FC enseignants (numérique), développement d'outils pédagogiques</li> </ul> <p><u>Engagements élus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- fournir les locaux nécessaires en tenant compte de l'évolution des effectifs</li> </ul>	<p>Comité de pilotage (représentants des parties signataires)</p> <p>évaluation annuelle</p> <p>évaluation finale (sortie de la contractualisation)</p> <p>Modifications pouvant être apportées d'un commun accord, par avenant</p> <p>Renouvelable tacitement par année scolaire, sauf dénonciation de l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée</p>

				<ul style="list-style-type: none"> <li>- éviter la désertification du territoire concerné (dynamique territoriale, intercommunalité)</li> <li>- scolarisation des moins de 3 ans</li> <li>- renforcer le lien école-collège sous la seule autorité de l'EN</li> <li>- dispositif PDMQDC</li> <li>- développement du numérique</li> <li>- lien temps scolaire-temps périscolaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- plan d'investissement triennal sur les équipements nécessaires au bon fonctionnement des écoles</li> <li>- prévision des modalités d'aménagement du territoire avec les autres collectivités (transports...)</li> </ul>	
09	<p><b>Protocole pour un schéma territorial pluriannuel d'évolution de l'organisation scolaire dans le 1<sup>er</sup> degré (2015-2017)</b></p> <p>04/05/2015</p> <p>Rectrice, DASEN, préfet, président du conseil départemental, président de l'association des maires, députés</p>	<p>Ref : Loi de refondation, article L.111-1</p> <p><u>Contexte académie Toulouse</u> : croissance démographique globale, disparités de réussite scolaire</p> <p>Contraste territoires ruraux-montagne / Toulouse</p> <p><u>Contexte départemental</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2/3 des communes en zone montagne</li> <li>- 38% de la population en zone rurale, densité 30 hab/km2</li> <li>- crise économique, 2<sup>ème</sup> département le plus défavorisé</li> <li>- 59% communes sans école</li> <li>- 136 communes avec école (dont 22 en zone de haute montagne)</li> </ul>	<p><i>Une ambition partagée : améliorer, dans le cadre de la loi de juillet 2013, les résultats scolaires des élèves et favoriser une meilleure ambition pour tous les élèves du département</i></p> <p>→ <b>Optimiser l'offre scolaire pour améliorer la qualité de l'enseignement au bénéfice des élèves et des familles</b></p> <p><u>Mise en œuvre un schéma territorial pluriannuel d'évolution de l'organisation scolaire dans le 1<sup>er</sup> degré</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- diagnostic partagé, volonté commune de faire évoluer le réseau des écoles et qui tiennent compte des bassins de vie</li> </ul>	<p><b>Elaboration d'un schéma territorial pluriannuel d'évolution de l'organisation scolaire pour la durée du protocole, à partir d'un diagnostic partagé par tous les acteurs impliqués</b> (services de l'Etat, élus, enseignants, parents d'élèves, organisations syndicales, associations complémentaires de l'école)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- engagement contractuel pour la durée du protocole (2015-2017)</li> <li>- priorité à la logique pédagogique et éducative au service de la réussite et de l'enrichissement des parcours</li> <li>- réflexion concertée et partagée (CTSD, CDEN, comité départemental</li> </ul>	<p>Engagements réciproques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- renforcement de l'assise des RPI</li> <li>- prise en compte des incidences sur les transports</li> <li>- développement des dispositifs pédagogiques (moins de 3 ans, besoins éducatifs particuliers)</li> <li>- encouragement à la mutualisation pour la mise en commun des ressources et la gestion des moyens, le développement du numérique</li> <li>- développement de l'aménagement numérique et connexion des écoles</li> <li>- développement du site départemental formation PE</li> </ul> <p>Adaptation des transports par la collectivité</p>	<p>Comité de pilotage (recteur, préfet, DASEN, élus signataires)</p> <p>Consultation OS, organisations parents d'élèves, associations complémentaires</p> <p>évaluation finale avant la sortie de contractualisation</p> <p><u>Indicateurs</u> : Reprise des principes directeurs</p>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- 109 écoles de 1 à 3 classes, 60 écoles 4 classes et plus</li> <li>- 40 RPI (10 concentrés, 30 dispersés)</li> <li>- 49 écoles à 1 classe (RPI), 8 classes uniques</li> <li>- baisse des effectifs scolaires (- 235 en 3 ans)</li> <li>- P/E : 5,66</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- création de réseaux pédagogiques, qualité des projets scolaires et périscolaires, numérique éducatif, formation initiale et continue, efficience du remplacement</li> </ul>	<p>« Politiques éducatives locales concertées »</p> <p><u>Principes directeurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- évolution démographique scolaire</li> <li>- classement zone montagne</li> <li>- classement EP</li> <li>- isolement de la commune</li> <li>- conditions d'accès par les transports scolaires</li> <li>- création de nouveaux RPI ou modification de l'existant (mutualisation)</li> <li>- conditions de scolarisation (avis commission sécurité, adaptation des locaux, restauration)</li> <li>- infrastructures d'accueil petite enfance</li> <li>- dynamique territoriale, intercommunalité</li> <li>- équité de traitement</li> <li>- accueil des moins de 3 ans</li> <li>- qualité structurelle et pédagogique</li> <li>- renforcement liaison école-collège</li> <li>- politique numérique académique (généralisation accès internet, développement ENT, constitution ressources partagées,</li> <li>- formation des enseignants, enseignement LV)</li> </ul>	<p>départementale ; adaptation différentes aides</p>	
--	--	--	--	---	--	--

				- articulation PEDT/dynamique locale et départementale		
12	<p><b>Protocole pour un schéma territorial pluriannuel d'évolution de l'organisation scolaire dans le 1<sup>er</sup> degré 2016-2018</b></p> <p>25/01/2016</p> <p>Rectrice, DASEN, président de l'association des maires, députée, sénateur, préfet</p>	<p>Ref : Loi de refondation, article L.111-1</p> <p><u>Contexte académie Toulouse</u> : croissance démographique globale, disparités de réussite scolaire</p> <p>Contraste territoires ruraux-montagne / Toulouse</p> <p><u>Contexte départemental</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un des plus grands départements de France</li> <li>- zone rurale ou de montagne (32 hab/km2)</li> <li>- 2 villes de plus de 20 000 hab</li> <li>- beaucoup de classes uniques ou multiniveaux</li> <li>- baisse des effectifs scolaires (-751 en 2017 sur les 3 dernières années)</li> <li>- 8 suppressions de postes à la rentrée 2015</li> <li>- 28 écoles à classe unique (effectif important sur 8 à 9 niveaux)</li> <li>- 31 RPI dont 6 RPI concentrés</li> </ul>	<p><b>→ Contractualiser une limitation du nombre de suppressions d'emplois dans une perspective d'amélioration de la qualité de l'école rurale et d'optimisation du réseau scolaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- diagnostic partagé, volonté commune de faire évoluer le réseau des écoles en tenant compte des bassins de vie, de l'enclavement et du temps de transport acceptable.</li> <li>- création de réseaux pédagogiques, qualité des projets scolaires et périscolaires, numérique éducatif, formation initiale et continue, efficacité du remplacement</li> <li>- maintien du P/E de la rentrée 2015 (5,69) devrait conduire à une suppression de 35 emplois à minima sur les rentrées 2016 et 2017</li> </ul>	<p><b>Elaboration d'un schéma d'aménagement du territoire scolaire pour 2 ans à partir d'une réflexion pluriannuelle partagée par tous les acteurs impliqués</b> (collectivités territoriales, enseignants, parents d'élèves, services de l'Etat, partenaires syndicaux, associations complémentaires, DDEN)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- engagement contractuel Etat/élus pour 2 ans</li> <li>- mise en regard de la logique pédagogique éducative, de l'aménagement du territoire et de la nécessaire optimisation du réseau scolaire</li> <li>- élaboration d'indicateurs de suivi et d'évaluation annuels afin de préparer la sortie de la contractualisation</li> <li>- constitution d'un groupe départemental de pilotage et de suivi associant les différents signataires</li> <li>- consultation des instances départementales (CTSD, CDEN)</li> </ul> <p><u>Principes directeurs</u> :</p>	<p>Engagements réciproques entre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Académie de Toulouse</li> <li>• Elus</li> </ul> <p>- élaboration un diagnostic partagé du territoire (identifier zones les plus fragiles, déterminer le nombre de classes à ouvrir/protéger/regrouper /fermer)</p> <p>- organiser de 10 à 15 RPI (avec priorité aux RPI concentrés)</p> <p>- réduire le nombre de classes uniques</p> <p>- développer les dispositifs adossés aux collègues (nouveau cycle 3)</p> <p>- promouvoir une approche qualitative et quantitative des conditions de scolarisation</p> <p><b>Limitation de la réduction des postes à 15 pour les rentrées 2016 et 2017</b> (si baisse des effectifs ne dépasse pas les -500)</p>	<p>Contrat sur 2 ans</p> <p>évaluation annuelle</p> <p>évaluation à mi-parcours pour préparer l'évolution au terme de la contractualisation</p> <p><u>Indicateurs d'évolution et de suivi</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de RPI (+10 à 15)</li> <li>- réduction du nombre d'écoles de 1 à 2 classes hors RPI (de 35% à 25%)</li> <li>- rééquilibrage entre petites structures à fort effectif et structures plus importantes à faible effectif</li> <li>- balance carte scolaire</li> <li>- renforcement des moyens d'aide aux élèves en difficulté (RASED, PDMQDC)</li> <li>- maintien du taux de scolarisation des moins de 3 ans</li> <li>- mise en place des ENT</li> <li>- mesure de l'implication de la commune dans la mise en place d'une politique numérique partagée (matériel adapté, connexion haut débit, maintenance)</li> </ul>

				<ul style="list-style-type: none"> <li>- classement zone montagne</li> <li>- caractère rural de la commune</li> <li>- évolution démographique</li> <li>- isolement de la commune</li> <li>- conditions d'accès par les transports scolaires</li> <li>- conditions de scolarisation (adaptation/inadaptation des locaux)</li> <li>- dynamique territoriale, intercommunalité</li> <li>- accueil des moins de 3 ans</li> <li>- création de nouveaux RPI</li> <li>- développement des regroupements pédagogiques (appui sur cycle 3)</li> <li>- dispositif PDMQDC</li> <li>- politique numérique académique (généralisation accès internet, développement ENT, constitution ressources partagées, formation des enseignants, enseignement LV)</li> <li>- lien scolaire-périscolaire, développement de ressources communes</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- accompagnement des communes dans la construction et l'aménagement des écoles (DETR) afin de favoriser une logique de regroupement pédagogique</li> </ul>
15	<b>Convention pour un aménagement du territoire scolaire cantalien</b>  Décembre 2013	Ref : Loi de refondation, article L.111-1  Contexte académie Clermont : 10 <sup>ème</sup> région taux pauvreté, disparités urbain/rural	<i>Affirmer une ambition pour la scolarisation de tous les élèves dans le département du Cantal</i>	<b>Elaboration d'un schéma d'aménagement du territoire scolaire pour 3 ans à partir d'une réflexion pluri annuelle partagée par tous les acteurs impliqués</b> (élus,	Engagement contractuel entre : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Académie de Clermont</li> <li>• Elus</li> </ul> - création de RPI	Comité de pilotage (recteur, préfet, DASEN, élus, AMF, partenaires syndicaux, associations partenaires, parents, DDEN)

	<p>Recteur, DASEN, président de l'association des maires, député</p>	<p>Contraintes de l'accessibilité aux services Région pionnière dans le numérique</p> <p><u>Contexte départemental :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- accès difficile</li> <li>- faible attractivité (baisse démographique, difficultés de recrutement)</li> </ul> <p><u>Evolution des effectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-143 élèves en 8 ans</li> <li>-37 postes</li> <li>- Perspectives à 3 ans : baisse des effectifs</li> </ul>	<p><b>→ Contractualiser un effort en emplois dans le 1<sup>er</sup> degré</b></p> <p><u>Mise en œuvre d'une politique pédagogique et structurelle spécifique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- création de réseaux pédagogiques</li> <li>- travail sur la qualité des projets scolaires et périscolaires (PEDT)</li> <li>- service public du numérique éducatif</li> <li>- formation initiale et continue des maîtres</li> </ul>	<p>enseignants, parents, services de l'Etat, partenaires syndicaux, associations complémentaires de l'école, DDEN)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- primat de la logique pédagogique au service de la réussite et de l'enrichissement des parcours de tous les élèves</li> <li>- élaboration d'indicateurs de suivi et d'évaluation annuels afin de préparer la sortie de la contractualisation</li> <li>- consultation des instances départementales (CTSD, CDEN)</li> </ul> <p><u>Principes directeurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- classement zone montagne</li> <li>- caractère rural de la commune</li> <li>- évolution démographique</li> <li>- isolement de la commune</li> <li>- conditions d'accès par les transports scolaires</li> <li>- conditions de scolarisation (avis commission sécurité, adaptation des locaux, « labellisation » d'écoles ) à partir d'une charte départementale)</li> <li>- impossibilité de regroupement d'écoles</li> <li>- sectorisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- mise en place de réseaux pédagogiques adossés aux collèges (cycle 3, conseils école-collège)</li> <li>- développement de dispositifs pédagogiques (scolarisation des moins de 3 ans, PDMQDC, élèves à besoins éducatifs particuliers, développement de l'ENT)</li> <li>- identification par l'EN des zones à étudier et des zones fragiles</li> <li>- conditions de scolarisation dans le cadre d'une politique d'aménagement du territoire (labellisation d'écoles à partir d'une charte départementale)</li> </ul>	<p>évaluation annuelle</p> <p>évaluation à mi-parcours (pour préparer l'évolution au terme de la contractualisation)</p> <p>évaluation finale (sortie de la contractualisation)</p> <p><u>Indicateurs d'évolution et de suivi :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de RPI (+8 à 9)</li> <li>- nombre d'écoles de 1 à 3 classes (diminution de la moyenne départementale)</li> <li>- rééquilibrage entre petites structures à fort effectif et structures importantes (&gt;5 classes) à faible effectif</li> <li>- balance carte scolaire</li> <li>- créations PDMQDC (+6)</li> <li>- scolarisation des moins de 3 ans (avoisiner les 30%)</li> <li>- mise en place des ENT</li> <li>- mesure de l'implication de la commune dans la mise en place d'une politique numérique partagée (matériel adapté, connexion haut débit, maintenance)</li> <li>- % personnels bénéficiaires d'une action de formation</li> </ul>
--	--	--	---	--	---	---

				<ul style="list-style-type: none"> <li>- dynamique territoriale, intercommunalité</li> <li>- accueil des moins de 3 ans</li> <li>- primat de l'intérêt structurel et pédagogique pour l'école sur le territoire</li> <li>- création de nouveaux RPI</li> <li>- développement des réseaux d'éducation (appui sur cycle 3)</li> <li>- dispositif PDMQDC</li> <li>- politique numérique académique (généralisation accès internet, développement ENT, constitution ressources partagées, formation des enseignants, enseignement LV)</li> <li>- lien scolaire-périscolaire, développement de ressources communes</li> </ul>		
16	<p><b>Protocole relatif à la structure territoriale du système éducatif dans le département de la Charente 2016-2018</b></p> <p>22/03/2016</p> <p>Préfet, président de l'association des maires, rectrice, DASEN, président conseil départemental</p>	<p>Ref : Loi de refondation, art. L.111-1, projet académique 2014-2017 de l'académie de Poitiers</p> <p><u>Contexte départemental</u> : (annexe manquante)</p>	<p><i>Garantir l'égalité des chances en amont de l'enseignement supérieur en développant un accueil scolaire et des enseignements de qualité dans le département de la Charente</i></p> <p>→ <b>Contractualiser un effort en emplois dans le 1<sup>er</sup> degré dans la mesure où une politique pédagogique et structurelle est mise en œuvre</b> (sécurisation des</p>	<p><b>Démarche partenariale impliquant les élus, les services de l'Etat, les enseignants, les parents d'élèves, les représentants des personnels, les associations complémentaires de l'école</b> dans le but d'élaborer un schéma d'aménagement des structures scolaires sur le territoire</p> <p>- primat de la logique pédagogique et éducative au service de la réussite et</p>	<p>Engagements réciproques entre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Elus</li> <li>• Conseil départemental</li> <li>• EN</li> </ul> <p><u>Communes/communautés de communes</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- approches qualitatives et quantitatives des conditions de scolarisation</li> <li>- évolution des RPI</li> <li>- accompagnement des fusions d'écoles</li> </ul>	<p>Comité de pilotage (recteur, préfet, DASEN, élus, AMF, représentants des personnels, associations partenaires, représentants parents)</p> <p>suivi annuel</p> <p>évaluation finale</p> <p><u>Indicateurs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de RPI (y compris RPC)</li> <li>- développement PDMQDC</li> </ul>

			<p>emplois malgré la baisse des effectifs)</p> <p>Durée de 3 ans à compter de la rentrée 2016</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- action commune des différents partenaires (services de l'Etat, élus locaux et autorités académiques) en vue de structurer durablement le réseau des écoles</li> <li>- création de nouveaux RPI et développement du numérique éducatif</li> </ul>	<p>de l'enrichissement des parcours de tous les élèves (appui sur l'organisation territoriale académique de Poitiers, réseaux ECLORE)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- consultation des instances départementales (CTSD, CDEN)</li> </ul> <p><u>Principes directeurs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- primat de l'intérêt structurel et pédagogique pour l'école par une approche contextualisée des territoires</li> <li>- mise en œuvre de RPC</li> <li>- développement du numérique (installation ENT)</li> <li>- accueil moins de 3 ans</li> <li>- promotion des liaisons inter-degrés dans le cadre de réseaux de proximité (réseau école-collège, réseau ECLORE)</li> <li>- lien scolaire-périscolaire (PEDT, parcours éducation artistique et culturelle, développement de ressources communes)</li> <li>- accueil des publics les plus fragiles (élèves allophones, enfants du voyage, enfants en situation de handicap)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- aménagement numérique et connexion au haut débit des écoles</li> </ul> <p><u>Conseil départemental</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mise à disposition ressources dans le domaine numérique (optimisation des équipements)</li> <li>- renforcement cohérence des équipements écoles/collège de secteur</li> </ul> <p><u>EN</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sécurisation des emplois sur les territoires qui sont engagés dans une reconfiguration du réseau scolaire</li> <li>- dotation PDMQDC pour certaines écoles</li> <li>- développement ENT 1<sup>er</sup> degré</li> <li>- renforcement des RASED</li> <li>- formation initiale et continue</li> </ul> <p>Engagements sur la base d'un diagnostic de territoire partagé par l'ensemble des partenaires</p> <p>Critères :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- caractère rural</li> <li>- classement en REP</li> <li>- dynamique territoriale et intercommunalité</li> <li>- évolution démographie scolaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- taux scolarisation des moins de 3 ans dans les territoires les plus fragiles</li> <li>- mise en place des équipements numériques (ouverture ENT, nombre de projets inscrits dans un espace de travail partagé mettant en lien des écoles dans un réseau rural ou mettant en lien projet d'école/PEDT)</li> <li>- % de personnels en formation</li> </ul>
--	--	--	---	---	---	---

					<ul style="list-style-type: none"> <li>- conditions scolarisation</li> <li>- existence infrastructures petite enfance</li> <li>- possibilités bâti scolaire</li> <li>- existence RPI</li> <li>- proximité collège de rattachement</li> <li>- possibilités numériques</li> </ul>	
19	<p><b>Protocole d'accord pour un schéma triennal (2016-2018) d'évolution de l'offre scolaire, en milieu rural, dans le département de la Corrèze</b></p> <p>25/03/2016</p> <p>Préfet, président de l'association des maires, recteur, DASEN</p>	<p>Ref : Loi de refondation</p> <p><u>Contexte départemental</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- population vieillissante, inégalement répartie sur le département</li> <li>- ¾ du département en zone de montagne</li> </ul> <p><u>Effectifs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- baisse de 263 élèves à la rentrée 2015</li> <li>- poursuite de la baisse dans les 3 ans à venir (4,4%)</li> <li>- 233 écoles (28% 1 classe, 57% 1-3 classes), prédominance des écoles de petite taille</li> <li>- 40 RPI dispersés, 1 RPI concentré</li> </ul>	<p><i>Réflexion sur un nouvel aménagement scolaire du territoire, apte à promouvoir une scolarisation de qualité au sein de structures de taille suffisante qui favoriseront une émulation renforcée pour les élèves et les enseignants</i></p> <p><b>→ Limiter l'impact de la démographie sur les postes en maintenant un P/E plancher de 5,75</b></p>		<p>Engagement entre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Association des Maires de Corrèze</li> <li>• Préfecture de Corrèze</li> <li>• Education Nationale</li> </ul> <p><u>Elus</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- créer de nouveaux RPI concentrés</li> <li>- transformer des RPI dispersés en RPI concentrés</li> <li>- créer de nouveaux RPI dispersés</li> </ul> <p><u>Préfecture</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- accompagner et bonifier les aides DETR pour les communes qui s'engagent dans la démarche</li> </ul> <p><u>EN</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- limiter l'impact de l'évolution démographique sur les postes en</li> </ul>	<p>Comité de suivi composé des 3 parties</p> <p>Réunions autant que de besoin, et au moins une fois par an</p>

					<p>maintenant un P/E plancher de 5,75</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- allouer un moyen supplémentaire PDMQDC à tout nouveau RPI concentré</li> <li>- Objectifs de création de RPI concentrés : 2 à la rentrée 2016, 2 en 2017, 2 en 2018</li> <li>- apporter les moyens nécessaires en cas de hausse des effectifs</li> </ul>	
23	<p><b>Protocole d'accord pour un schéma triennal d'évolution de l'offre scolaire dans le département de la Creuse</b></p> <p>25/06/2015</p> <p>Préfet, recteur, président de l'association des maires, DASEN</p>	<p>Ref : Loi de refondation, article L.111-1</p> <p><u>Contexte académie Limoges</u> : région socialement et économiquement peu favorisée</p> <p>Démographie scolaire peu dynamique (+118 élèves en 2014 sur l'académie)</p> <p>Contraste territoires ruraux / agglomération Limoges</p> <p><u>Contexte départemental</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- forte ruralité, faible densité (22 hab/km2)</li> <li>- 59% de la population vit dans une commune rurale</li> <li>- 154 écoles sur 124 communes, 70% écoles moins de 3 classes, 31 RPI (23 déconcentrés, 8 concentrés)</li> <li>- P/E = 6,57 (5,42 pour l'académie)</li> </ul>	<p><i>Ambition commune : nécessité d'une réorganisation pédagogique qualitative du réseau des écoles au service de la réussite des élèves et de l'aménagement d'un territoire rural</i></p> <p>→ <b>Instaurer un dispositif de sauvegarde partielle des emplois dans le 1<sup>er</sup> degré</b></p>	<p><b>Elaboration d'une convention pluriannuelle du schéma territorial scolaire creusois</b> sur la période 2015-2017, prenant appui sur un diagnostic du territoire partagé par l'ensemble des partenaires</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- engagement des collectivités d'œuvrer à faire évoluer le réseau des écoles (création de nouveaux RPI concentrés, redéploiement des classes)</li> <li>- instauration d'une clause de sauvegarde (garantie d'un P/E de 6,4 ; possibilité de préserver jusqu'à 5 emplois)</li> <li>- travail sur la qualité des projets scolaires et périscolaires (PEDT)</li> <li>- déploiement du numérique éducatif</li> </ul>	<p>Engagement contractuel entre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Académie de Limoges</li> <li>• Elus de la Creuse</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mise en œuvre du dispositif de sauvegarde</li> <li>- identification des zones à restructurer en fonction de la démographie et de l'organisation structurelle</li> <li>- identification des RPI devant être réorganisés</li> <li>- mise en place progressive de réseaux pédagogiques favorisant écoles de cycle, écoles adossées aux collèges (cycle 3) et conseils pédagogiques école-collège</li> </ul>	<p>Evaluation finale avant la sortie de contractualisation</p> <p><u>Indicateurs d'évolution et de suivi</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de RPI concentrés</li> <li>- proportion des écoles en fonction de leur structure</li> <li>- mesures de carte scolaire sur 3 ans</li> </ul>

		<p>- E/C = 19,1 (22,6 pour l'académie)</p> <p><u>Evolution des effectifs :</u> 8 518 élèves pour 597 postes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 078 élèves en 7 ans</li> <li>- 56,5 emplois en 7 ans</li> <li>- Perspectives à 3 ans : baisse des effectifs</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- formation des enseignants</li> <li>- efficience du remplacement</li> <li>- consultation des instances locales et départementales (conseils municipaux, conseils communautaires, CTSD, CDEN)</li> </ul> <p><u>Principes directeurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- zones en phase critique d'effectifs</li> <li>- classement zone montagne</li> <li>- évolution démographique scolaire</li> <li>- isolement de la commune, conditions d'accès</li> <li>- conditions de scolarisation (avis commission sécurité, adaptation des locaux, restauration)</li> <li>- réseau de transport</li> <li>- possibilité de mutualisation des moyens</li> <li>- sectorisation renforcée</li> </ul>		
24	<p><b>Convention pour un aménagement du territoire scolaire de la Dordogne</b></p> <p>26/01/2016</p> <p>Recteur, préfet, DASEN, président de l'Union des maires</p>	<p>Ref : Loi de refondation</p> <p><u>Contexte départemental :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3<sup>ème</sup> département le plus vaste, faible densité de population</li> <li>- 328 communes ont 1 école (59%)</li> <li>- 434 écoles, 30 969 élèves à la rentrée 2015</li> </ul>	<p><i>Elaborer et partager un diagnostic du territoire scolaire reposant sur une volonté commune</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- anticiper à moyen et long terme les évolutions du tissu scolaire</li> <li>- mettre en œuvre une réelle réorganisation du</li> </ul>	<p><b>Elaboration, territoire par territoire, d'un diagnostic partagé par l'ensemble des partenaires</b> (Education nationale, élus, partenaires de l'école) sur la situation de l'école au niveau le plus pertinent (commune, intercommunalité, autre)</p>	<p>Engagement entre les 2 co-signataires</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre en place un groupe de contact union des maires/DSDEN pour le suivi des engagements et le bilan annuel des actions réalisées</li> </ul>	

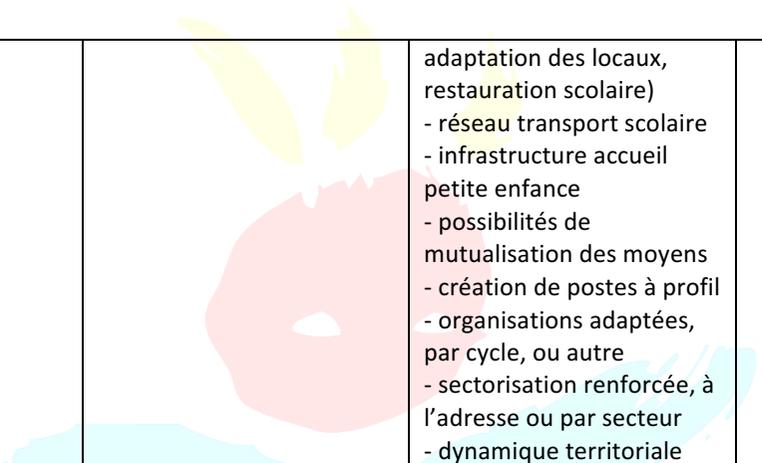
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plus d'1/5<sup>ème</sup> des écoles à 1 classe, la moitié entre 1 et 2 classes / 7 écoles ont 10 classes et +</li> <li>- 97 écoles à classe unique</li> <li>- Baisse régulière du nombre d'élèves depuis 7 ans (5% de la population scolaire)</li> <li>- Taux d'encadrement, un des plus élevés de l'académie</li> </ul>	<p>réseau scolaire des écoles, dans la perspective de la réussite des élèves et de la pérennité des structures</p> <p><b>→ Appliquer un moratoire sur les suppressions de postes sur au moins 3 ans</b></p>	<p><u>Principes directeurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- garantie de réussite de chaque élève et de l'ensemble des élèves du département</li> <li>- réflexion sur les modèles d'école</li> <li>- spécificités du territoire rural, maintien d'un service public de proximité et de qualité</li> <li>- lien avec mise en place du numérique, PEDT, conditions de travail des enseignants</li> <li>- pérennité des établissements scolaires concernés</li> <li>- investissements pérennes des communes et EPCI</li> <li>- respect des cycles d'enseignement dont le cycle 3 pour limiter les classes à multi-cours</li> <li>- meilleure lisibilité pôle école maternelle</li> <li>- priorité accueil moins de 3 ans dans les zones défavorisées</li> <li>- mise en place dispositifs (PDMQDC, besoins particuliers, éducation artistique et culturelle, numérique)</li> <li>- durée des transports</li> <li>- situation des ATSEM, agents communaux</li> <li>- capacité d'accueil des locaux scolaires</li> </ul>	<p><u>Elus</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- accompagner et soutenir les réflexions au niveau départemental et local</li> <li>- favoriser une dynamique territoriale sur le thème de la réorganisation des écoles</li> </ul> <p><u>EN</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- être en appui des maires et présidents des communautés de communes</li> <li>- moratoire sur les suppressions de postes sur au moins 3 ans pour les communes s'engageant dans le dispositif et proposant des organisations d'écoles viables</li> </ul>	
--	--	---	---	--	---	--

				<p>(regroupement sur un même site) - aide financière Etat</p> <p><u>Principes de base :</u> - étude de toute forme de regroupements (fusions, RPI dispersé, RPI concentré,..) - établissement d'un schéma d'aménagement pluriannuel avec mise en œuvre étalée de 2016 à 2018</p>		
32	<p><b>Protocole relatif à l'évolution pluriannuelle de la structure territoriale du premier degré – département du Gers</b></p> <p>05/12/2014</p> <p>Recteur, préfet, président du CG, président de l'association des maires, députée, IA</p>	<p>Ref : Loi de refondation, article L.111-1</p> <p><u>Contexte académie Toulouse :</u> croissance démographique globale, disparités de réussite scolaire</p> <p>Contraste territoires ruraux-montagne / Toulouse</p> <p><u>Contexte départemental :</u> - très rural, grand nombre de petites écoles - difficultés : maintien d'un bâti scolaire conforme à la réglementation, équipement écoles TICE et très haut débit, organisation transports, organisation restauration, organisation périscolaire de qualité</p>	<p><i>Assurer une réelle équité des conditions de réussite pour les élèves du département du Gers</i></p> <p><b>→ Contractualiser un maintien des emplois dans le 1<sup>er</sup> degré</b></p> <p><u>Mise en œuvre d'une politique pédagogique et structurelle spécifique :</u> - création de RPI plus homogènes et concentrés - baisse du nombre de classes - baisse du nombre d'écoles à 2 classes ou d'écoles isolées - travail sur la qualité des projets scolaires et périscolaires (PEDT) - efficacité du remplacement</p>	<p><b>Elaboration d'un diagnostic à portée pluriannuelle partagé par l'ensemble des signataires</b> mais aussi les enseignants, les parents, les associations.</p> <p>- priorité à la logique pédagogique et éducative au service de la réussite et de l'enrichissement des parcours de tous les élèves - élaboration d'indicateurs de suivi et d'évaluation annuels - consultation des instances locales et départementales (conseils municipaux et des communautés de communes, conseils d'école, CTSD, CDEN)</p>	<p>Engagement contractuel entre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etat</li> <li>• Elus</li> </ul> <p>- élaborer un diagnostic partagé du territoire afin d'identifier les zones les plus fragiles - organiser des RPI (concentration RPI éclatés, fusion des petits RPI, réduction du nombre d'écoles isolées à 2 classes) - améliorer le rapprochement pédagogique CM1-CM2/collège (cycle 3) - favoriser l'implication des intercommunalités (gestion locaux, moyens de scolarisation) - adapter l'organisation du transport - développer des dispositifs péda permettant de</p>	<p>Comité de pilotage présidé par DASEN (SG préfecture, SG DSDEN, 2 élus du CG, 2 représentants AMF, 4 enseignants (élus CDEN), 2 parents d'élèves (élus CDEN), directrice de la division de l'organisation scolaire-DOS)</p>

		<p>- besoin d'un grand nombre d'enseignants (1 par école, remplacement)</p> <p>- RPI dispersés</p> <p>- présence de départements très urbains dans l'académie (solidarité en terme d'attribution des moyens)</p> <p>- diminution des moyens d'appui (RASED, ASH, remplacement, FC, accompagnement péda)</p> <p>- déséquilibre nombre enseignants en classe / nombre enseignants « hors classe »</p> <p><u>Evolution des effectifs :</u></p> <p>+33 élèves en 10 ans</p> <p>-49 postes</p> <p>+1 classe</p> <p>- Perspectives à 3 ans : stabilité des effectifs</p>	<p>- formation initiale et continue des maîtres</p> <p>- développement du numérique éducatif</p> <p>- qualité des locaux et équipements scolaires</p> <p>- organisation transports et restauration</p>		<p>répondre aux besoins (scolarisation des moins de 3 ans, dispositif PDMQDC, élèves à besoins particuliers : nouveaux arrivants, enfants du voyage, enfants en situation de handicap)</p> <p>- soutenir des projets numériques (développement très haut débit, ENT, équipement, formation)</p> <p>- établir une concertation afin de planifier les investissements scolaires (DETR)</p>	
43	<p><b>Convention pour un aménagement durable des territoires scolaires de la Haute-Loire</b></p> <p>15/10/2015</p> <p>Recteur, président de l'association des maires</p>	<p>Ref : Loi de refondation, article L.111-1</p> <p><u>Contexte départemental :</u></p> <p>- faible densité (45 hab/km2)</p> <p>- département d'altitude, contraintes géographiques fortes</p> <p>- disparité territoriale</p> <p><u>Evolution des effectifs :</u></p> <p>-441 élèves sur les 7 dernières années</p> <p>-46 postes</p>	<p><i>Affirmer une réussite optimale pour la scolarisation de tous les élèves dans le département de la Haute-Loire</i></p> <p><b>→ Contractualiser une neutralisation pondérée des effectifs en emplois dans le 1<sup>er</sup> degré</b></p> <p>- établir un réseau scolaire sous forme de réseaux pédagogiques</p> <p>- établir un diagnostic de territoire sur les enjeux</p>	<p><b>Elaboration d'un schéma d'aménagement du territoire scolaire pour une durée de 3 ans</b></p> <p>- élaborer un schéma d'aménagement du territoire et déterminer les cibles à atteindre</p> <p>- assurer un suivi de la contractualisation 3 fois par an (octobre, février, juin)</p> <p>- renforcer l'accompagnement des enseignants</p>	<p>Engagement contractuel entre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Académie de Clermont</li> <li>• Elus de la Haute-Loire</li> </ul> <p><u>Engagements EN :</u></p> <p>- neutraliser la baisse des effectifs en préservant 17 emplois sur 3 ans (ajustements annuels possibles)</p> <p>- mettre en œuvre des réseaux pédagogiques (prise en compte des</p>	<p>Comité de pilotage composé des représentants des parties signataires</p> <p>Convention renouvelable annuellement par tacite reconduction, sauf dénonciation expresse de l'une ou l'autre partie par lettre recommandée</p>

		- Perspectives à 3 ans : baisse des effectifs	d'aménagement du territoire et de scolarisation	(développement du numérique, PDMQDC, scolarisation des moins de 3 ans...) - renforcer le lien pédagogique école-collège, le lien scolaire-périscolaire (PEDT)  <u>Principes directeurs</u> : - zone montagne - caractère rural - évolution négative de la démographie rurale - isolement de la commune - conditions d'accès difficiles par les transports scolaires - impossibilité de regrouper des écoles (insuffisance moyens matériels, financiers, logistiques) - éviter la désertification pour retrouver une dynamique économique et sociale	secteurs de recrutement des collèges) - déterminer le nombre de classes à ouvrir, protéger, regrouper, fermer, en tenant compte de la scolarisation des moins de 3 ans - aménager des seuils d'ouverture/fermeture en RPI - mettre en œuvre la FC dans le numérique et développer des outils péda numériques  <u>Engagements élus</u> : - fournir les locaux nécessaires au bon déroulement de la scolarisation des écoles, des activités périscolaires ; fournir le personnel dédié à la mission d'éducation - étudier un plan d'investissement sur les équipements - prévoir les modalités d'aménagement avec les autres collectivités (transports...)	
46	<b>Protocole d'accord pour un schéma triennal d'évolution de l'offre scolaire dans le département du Lot</b>  Février 2015	Ref : Loi de refondation, article L.111-1  <u>Contexte académie Toulouse</u> : croissance démographique globale, disparités de réussite scolaire	<i>Maintien des conditions de la meilleure réussite pour tous les élèves du département du Lot et mise en œuvre de la loi de refondation, dans un contexte de baisse démographique importante</i>	<b>Etablissement d'un schéma d'aménagement territorial pluriannuel renouvelé des écoles publiques du Lot sur la période 2014-2017</b> sur la base d'une réflexion concertée et partagée par tous les acteurs concernés	Engagement contractuel entre : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Académie de Toulouse</li> <li>• Elus du Lot</li> </ul> - identifier zones à étudier et zones fragiles en fonction de l'évolution de	Comité de pilotage (rectrice, préfet, DASEN, parlementaires et élus, association des maires, partenaires syndicaux, associations partenaires, parents)  Réunions annuelles

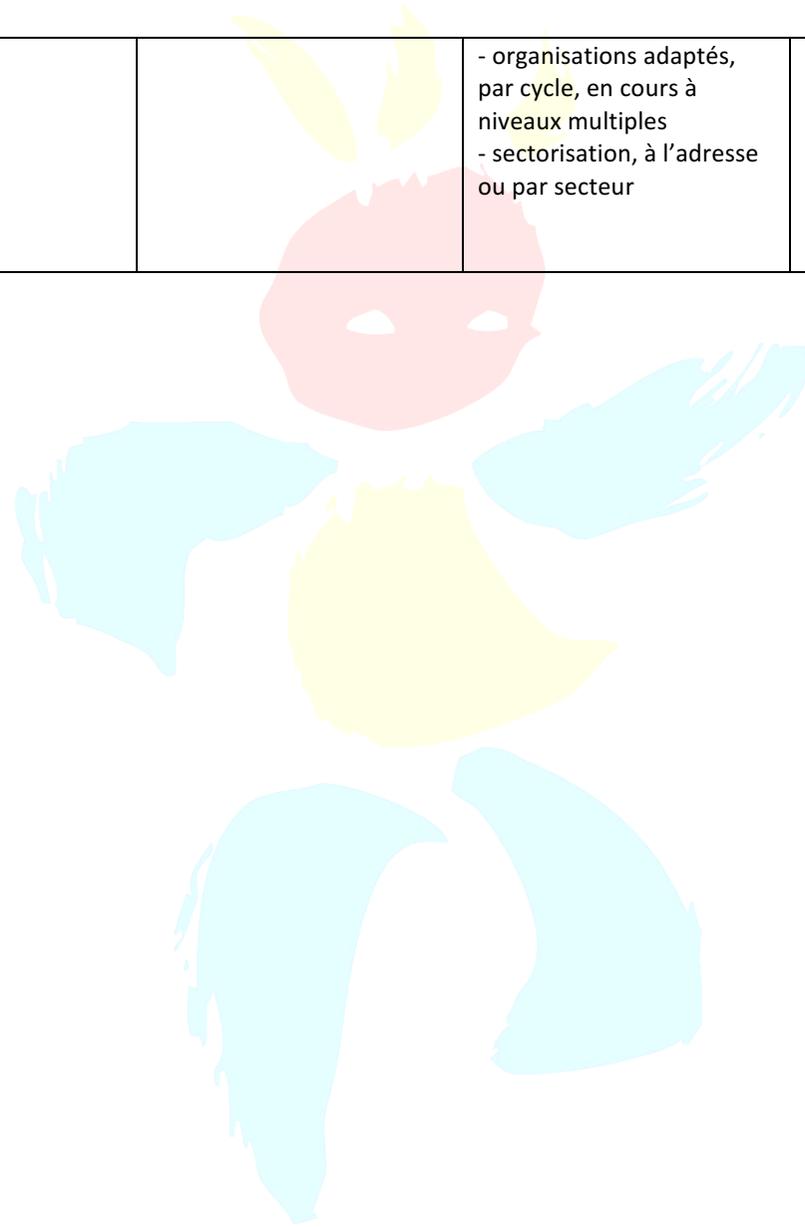
<p>Recteur, préfet, président de l'association des maires, sénateurs, députés, président du CG, DASEN</p>	<p>Contraste territoires ruraux-montagne / Toulouse</p> <p><u>Contexte départemental</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- baisse démographique (moins de 14 ans), hausse population âgée</li> <li>- 34 hab au km<sup>2</sup></li> <li>- 220 écoles sur la moitié des communes</li> <li>- 51 RPI regroupant 124 écoles (55,8%)</li> <li>- 62% des écoles ont moins de 2 classes et 78,4% moins de 4 classes</li> </ul> <p><u>Evolution des effectifs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-1250 élèves sur les 7 dernières années</li> <li>-58,5 postes</li> <li>- P/E = 5,92 (5,24 académie)</li> <li>- E/C = 21 (23,3 académie)</li> <li>- Perspectives à 3 ans : baisse des effectifs</li> </ul>	<p><b>→ Limiter le retrait des postes d'enseignants à 18 emplois (au-delà, emplois libérés par des organisations territoriales seront maintenus dans le département)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- contractualisation sur 3 ans d'une limitation du retrait de postes à 18 (maintien du taux d'encadrement à un P/E de 5,92)</li> <li>- engagement à œuvrer à faire évoluer le réseau des écoles (meilleure couverture en RPI)</li> </ul> <p><u>Mise en œuvre d'une politique pédagogique et structurelle spécifique</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- création de RPI</li> <li>- travail sur la qualité des projets scolaires et périscolaires (PEDT)</li> <li>- déploiement du numérique éducatif</li> <li>- formation initiale et continue des maîtres</li> <li>- efficacité du remplacement (en particulier dans les petites écoles)</li> </ul>	<p>(élus, services de l'Etat, CG, enseignants, parents, partenaires syndicaux, associations complémentaires)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- appui sur les dynamiques territoriales engagées</li> <li>- engagement à ne pas modifier la sectorisation des collèges, ni allonger le temps de transport actuel (moyen 25 min, maxi 55 min)</li> <li>- préparation de la sortie de la contractualisation sur la base d'indicateurs de suivi et d'évaluation</li> <li>- consultation des instances locales et départementales (conseils municipaux, conseils communautaires, CE, CTSD, CDEN)</li> </ul> <p><u>Principes directeurs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- caractère rural de la commune, classement en zone de revitalisation rurale</li> <li>- classement zone montagne</li> <li>- évolution démographique scolaire</li> <li>- isolement de la commune et conditions d'accès</li> <li>- conditions de scolarisation (avis commission sécurité,</li> </ul>	<p>la démographie et de l'organisation structurelle</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- repenser l'organisation des RPI</li> <li>- mettre en place progressivement des réseaux pédagogiques favorisant les écoles de cycle, les écoles adossées aux collèges (cycle 3) et les conseils péda école-collège</li> <li>- développer des dispositifs pédagogiques permettant de prendre en compte scolarisation des moins de 3 ans et élèves à besoins particuliers (nouveaux arrivants, enfants du voyage, élèves en situation de handicap)</li> <li>- favoriser l'implication des intercommunalités dans la gestion des locaux et des moyens</li> <li>- étudier le réseau des transports</li> <li>- envisager le déploiement numérique et la connexion des écoles</li> <li>- mettre en œuvre un état des lieux, une concertation et une planification des travaux à effectuer</li> </ul>	<p>Protocole complété par des déclarations d'intention des maires de s'engager dans la réflexion concertée</p> <p><u>Indicateurs d'évolution et de suivi</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de RPI de chaque type</li> <li>- proportion des écoles en fonction de leur structure</li> <li>- mesures de carte scolaire sur 3 ans</li> <li>- mise en place PDMQDC</li> <li>- taux scolarisation moins de 3 ans</li> <li>- numérique : mise en place ENT, évolution des pratiques pédagogiques</li> <li>- mesure de l'implication de la commune</li> <li>- % de personnels bénéficiaires d'actions de formation</li> </ul>
---	--	---	---	--	--

				adaptation des locaux, restauration scolaire) - réseau transport scolaire - infrastructure accueil petite enfance - possibilités de mutualisation des moyens - création de postes à profil - organisations adaptées, par cycle, ou autre - sectorisation renforcée, à l'adresse ou par secteur - dynamique territoriale		
58	<b>Faire vivre l'école de la Nièvre 2016-2018</b>  13/11/2015  Recteur, président de l'Union des maires	Ref : Loi de refondation, article L.111-1  <u>Contexte départemental :</u> - dimension rurale, forte difficulté sociale, département dans le quart des départements les plus pauvres - Baisse démographique  <u>Caractéristiques scolaires :</u> - taux d'encadrement parmi les plus élevés - nombreuses écoles rurales dispersées, de petite taille - 1/3 des écoles à 1 classe, la moitié moins de 3 classes - retard numérique	<i>Affirmer une ambition commune pour la scolarisation et la réussite de tous les élèves du département</i>  <b>→ Maintenir le P/E au niveau de celui de la rentrée 2015 pour les 3 ans à venir</b>  <u>Relance de la dynamique pédagogique, notamment en zone rurale :</u> - réorganisation des réseaux d'écoles - scolarisation des plus jeunes dans des écoles adaptées, au plus près de leur lieu de résidence - scolarisation de tout ou partie du cycle 3 dans des pôles pédagogiques - maintien ou création de postes de coordonnateurs de secteurs	<b>Elaboration d'un schéma d'aménagement du territoire scolaire pour la durée de la convention à partir d'une réflexion pluriannuelle partagée par tous les acteurs impliqués</b>  - engagement contractuel élus/EN pour 3 ans - primat de la logique pédagogique au service de la réussite et de l'enrichissement des parcours de tous les élèves - consultation des instances départementales (CTSD, CDEN) - installation d'un comité de pilotage - évaluation au terme des 3 ans	Engagement contractuel entre : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Education nationale</li> <li>• Elus</li> </ul>	Comité de pilotage  évaluation finale au terme des 3 ans  <u>Indicateurs :</u> - nombre d'écoles à 1 ou 2 classes - taux de scolarisation des moins de 3 ans - nombre de RPI concentrés - nombre d'élèves de cycle 3 scolarisés dans des pôles pédagogiques - taux d'équipement numérique des écoles (ENT, tablettes, postes de travail) - nombre de dispositifs ASH - durée de transport des élèves

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- démarche volontariste de l'utilisation des TICE</li> <li>- conception et poursuite de PEDT innovants en lien avec la réforme des rythmes</li> <li>- soutien et renforcement liaison école-collège</li> <li>- valorisation des ressources territoriales</li> <li>- prise en compte des conditions favorables à la santé des élèves</li> <li>- poursuite politique d'accompagnement des dispositifs favorisant une école inclusive</li> <li>- accompagnement des écoles sortant de l'EP : maintien des postes de coordo et anim TICE, maintien DHG</li> </ul>			
65	<p><b>Protocole pour un schéma pluri annuel d'évolution de l'offre scolaire dans le département des Hautes-Pyrénées</b></p> <p>24/10/2014</p> <p>Recteur, préfet, présidente de l'association des maires, sénateurs, députés, président du CG, IA</p>	<p>Ref : Loi de refondation, article L.111-1</p> <p><u>Contexte académie Toulouse</u> : croissance démographique globale, disparités de réussite scolaire</p> <p>Contraste territoires ruraux-montagne / Toulouse</p> <p><u>Contexte départemental</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- montagne, peu peuplé, enclavé</li> <li>- 44% de la population scolaire habite en zone rurale</li> </ul>	<p><i>Une ambition partagée : la meilleure réussite pour tous les élèves du département des Hautes-Pyrénées</i></p> <p><b>→ Maintien des emplois dans le 1<sup>er</sup> degré</b></p> <p><u>Mise en œuvre d'une politique pédagogique et structurelle spécifique</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- création de réseaux pédagogiques</li> <li>- travail sur la qualité des projets scolaires et périscolaires (PEDT)</li> </ul>	<p><b>Elaboration d'un schéma d'aménagement pluriannuel du territoire scolaire sur la période 2014/2017 à partir d'une réflexion partagée par tous les acteurs impliqués</b> (élus, services de l'Etat, enseignants, parents d'élèves, partenaires syndicaux, associations complémentaires de l'école)</p> <p>- priorité à une approche pédagogique et éducative au service de la réussite et</p>	<p>Engagement contractuel entre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Académie de Toulouse</li> <li>• Elus Hautes-Pyrénées</li> </ul> <p>- identifier les zones à étudier et les zones fragiles</p> <p>- renforcer les RPI</p> <p>- mettre en place des réseaux pédagogiques favorisant les écoles de cycles, les écoles adossées à des collèges (cycle 3) et les conseils pédagogiques école-collège</p>	<p>Comité de pilotage (recteur, préfet, IA, élus, AMF, partenaires syndicaux, associations partenaires, parents)</p> <p>1 réunion par an (bilan et perspectives)</p> <p>évaluation finale avant sortie de la contractualisation</p>

		<p><u>Evolution des effectifs :</u>  -300 élèves sur les 7 dernières années  -77 postes  - P/E = 5,68 (en baisse)  - Perspectives à 3 ans : stabilité des effectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- développement du numérique éducatif</li> <li>- formation initiale et continue des maîtres</li> <li>- efficacité du remplacement (en particulier dans les petites écoles)</li> </ul>	<p>de l'enrichissement de tous les élèves</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- élaboration d'indicateurs de suivi et d'évaluation annuels</li> <li>- consultation des instances locales et départementales (conseils municipaux et des communautés de communes, conseils d'école, CTSD, CDEN...)</li> </ul> <p><u>Principes directeurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- classement zone montagne</li> <li>- caractère rural de la commune, classement en zone de revitalisation rurale</li> <li>- dynamique territoriale, intercommunalité,</li> <li>- évolution démographique scolaire</li> <li>- isolement de la commune et conditions d'accès par transport scolaire</li> <li>- conditions de scolarisation (avis commission sécurité, adaptation des locaux, restauration scolaire)</li> <li>- existence d'infrastructures accueil petite enfance</li> <li>- possibilités de mutualisation des moyens et RP existants</li> <li>- création de postes à profil</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- développer dispositifs pédagogiques : scolarisation moins de 3 ans, élèves à besoins éducatifs particuliers (dont nouveaux arrivants, enfants du voyage, élèves en situation de handicap)</li> <li>- favoriser l'implication des intercommunalités dans la gestion des locaux et des moyens de scolarisation</li> <li>- envisager aménagement numérique et connexion des écoles (DETR, projet numérique du CG, CPER)</li> <li>- mettre en œuvre un état des lieux, concertation, planification des travaux à effectuer en matière d'investissement scolaire</li> </ul>	
--	--	---	--	---	---	--

				<ul style="list-style-type: none"><li>- organisations adaptés, par cycle, en cours à niveaux multiples</li><li>- sectorisation, à l'adresse ou par secteur</li></ul>		
--	--	--	--	--	--	--



SNU<sub>ipp</sub> - FSU